

Monter, démonter et utiliser en sécurité un échafaudage de pied

Durée :
21 h

mercredi 13 décembre 2023
jeudi 14 décembre 2023
vendredi 15 décembre 2023

Lieu :
CAPEB 16
24 Rue Guy Ragnaud
16000 ANGOULEME

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : CP/VILLE :

Tél (bureau/portable): Adresse mail :

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : N°SIRET (14 chiffres) :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salarié Conjoint collaborateur Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de :

Demandeur d'emploi (n°identifiant) Autre (préciser.....)

Nom : Prénom : Date de naissance :

	Adhérent CAPEB 16-17-79-86	Non Adhérent CAPEB 16-17-79-86
Coût de la formation	525 € net de taxes par stagiaire	525 € net de taxes par stagiaire
Frais administratifs	60 € - Offerts dans le cadre du partenariat ARFAB/CAPEB	60 € net de taxes par stagiaire
Total à régler	525 € net de taxes par stagiaire	585 € net de taxes par stagiaire

Stagiaires non salariés

relevant du **FAFCEA Secteur Bâtiment** :

La formation peut être **partiellement financée par le FAFCEA** selon les critères de prise en charge.

Dans ce cas et après la formation, nous vous rembourserons par virement le montant du financement accordé par le FAFCEA

Stagiaires relevant de ConstructyS :

Pour le montage de votre dossier de financement, veuillez vous rapprocher de la CAPEB de votre département

Autres stagiaires : nous contacter

Inscription à renvoyer complétée à : **ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers**

➤ **Avec le chèque de règlement global** +

Pour les Stagiaires Non Salariés

relevant du FAFCEA

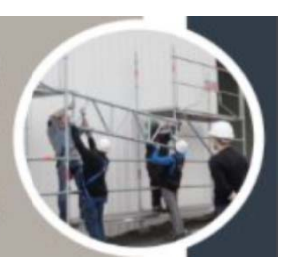
- un extrait d'immatriculation D1 de moins de 1 an fourni par la Chambre de Métiers
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP)
- un RIB (pour le remboursement s'il y a lieu)

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Fait à

Signature et cachet de l'entreprise

Le



PROGRAMME FORMATION

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pieds

Objectifs de formation

- Se situer et être acteur/actrice de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Programme détaillé

Domaine de compétence 1 : Se situer et être acteur/actrice de la prévention des risques (théorie 1h)

1. Agir en acteur/actrice responsable

- Appréhender les enjeux de la prévention
- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et actrices
- Communiquer, rendre compte : informer le ou la responsable du chantier, savoir réagir en cas de danger, savoir réagir en cas d'accident
- Signaler les situations dangereuses
- Prévenir les risques, notamment ceux liés à l'activité physique

Domaine de compétence 2 : Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant

2. Installer/désinstaller un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant (théorie 4h + 10 h de pratique)

- Identifier les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- Comprendre et exploiter la notice du fabricant
- Préparer le montage
- Monter et démonter en sécurité une structure d'échafaudage de pied (cadre et multidirectionnel), contrôler la bonne mise en oeuvre des ancrages (utilisation d'extractomètre)
- Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Domaine de compétence 3 : Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (théorie 1,5h + 1 h de pratique)

3. Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied

- Appréhender le cadre réglementaire des vérifications et les responsabilités qui en découlent
- Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage précédemment monté
- Rendre compte en cas d'anomalie

Domaine de compétence 4 : Utiliser un échafaudage de pied en sécurité (théorie 0,5h + 1 h de pratique)

4. Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

- Accéder et circuler en sécurité
- Respecter les limites de charges
- Maintenir l'échafaudage en sécurité
- Tenir compte de la co-activité sur les chantiers

Accueil, pauses et bilan : 2h

les + de la formation

- 70 % de pratique : 2 jours sur 3
- Maîtriser son matériel, gagner en efficacité
- Dispositif d'habilitation INRS

✓ **Durée** : 3 jours - 21 heures

✓ **Public visé** :

Toute personne amenée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité, et à utiliser cet échafaudage.

✓ **Pré-requis** :

- Avoir la connaissance de la langue Française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant
- Être apte au travail en hauteur et au port de charges
- Disposer d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer les opérations de montage et démontage d'échafaudage (Art. R4624-23 du Code du Travail)
- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation et/ou montage et/ou aide au montage
- Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur (Art. 4323-106 du Code du Travail)

✓ **Effectif** :

Entre 5 et 8 personnes

✓ **Animation** :

Quentin SOIROT Formateur habilité INRS

✓ **Moyens techniques** :

- Echafaudage de pied ALTRAD
- Outillage
- EPI
- Remorque d'échafaudage

✓ **Moyens pédagogiques** :

Alternance de théorie et pratique, travaux de groupes, partage d'expériences.

✓ **Evaluation et sanction de la formation** :

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Evaluations certificatives conformément au référentiel d'évaluation de l'INRS
- A l'issue de la formation, délivrance d'une attestation de compétence pour les apprenants ayant validé les épreuves évaluatives.